



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 9 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf février à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESLIN, Maire de SAULIEU.

Etaient présents : M. Jean-Philippe MESLIN, Maire –

Mmes Odile LHUILLIER, Emmanuelle ROSE, MM. Lionel DUVAUCHELLE, Fabrice DUFOUR, Adjointes,
Mmes Anne-Catherine LOISIER, Guylaine JEAN-PIERRE, Reine BAUDOIN, Martine MAZILLY, Marie-Claude OVERNEY, MM. Jean-Marc PETIT, Olivier MARECHAL, Emmanuel ENAULT, Michel GARNIER, Jean-Pierre FOUGERAY, Luc PARIS, Hervé LOUIS, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Céline RIBEIRO à M. Fabrice DUFOUR
Mme Colette GROSSETETE à Mme Reine BAUDOIN
M. Marc REVILLE à M. Hervé LOUIS
Mme Nathalie MOUTINHO à M. Jean-Philippe MESLIN
M. Stéphane CHAVANEL à M. Jean-Pierre FOUGERAY
Mme Slany DE BENOIST à Mme Emmanuelle ROSE

Mme Emmanuelle ROSE a été élu(e) secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2.Approbation du contrat « cap 100 % Côte d'Or » avec le Conseil Départemental pour l'aménagement du groupe scolaire Courtépée et l'aménagement de l'Espace culturel Sallier et validation du plan de financement définitif pour les travaux du groupe scolaire Courtépée
- 3.Demande de subventions pour l'Espace Sallier dans le cadre du contrat « cap 100 % Côte d'Or »
- 4.Demande de subventions pour les événements culturels du musée
- 5.Demande de subvention DETR pour accessibilité des bâtiments communaux
- 6.Modification du tableau des emplois
- 7.Modification du règlement intérieur « Bourse au permis de conduire »
- 8.SICECO : modification des statuts
- 9.Convention avec le magazine *Vents du Morvan* pour la création d'une bande dessinée pour les 900 ans de la Basilique Saint Andoche
- 10.Travaux d'éclairage public – SICECO
- 11.Questions et informations diverses

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approuvé à l'unanimité

2 – APPROBATION DU CONTRAT « CAP 100 % COTE D'OR » AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Par l'approbation de cette convention avec le Département, la Commune va bénéficier d'un financement à hauteur de 241 527,30 € et la répartition de ces fonds se fera pour partie sur le projet de réhabilitation des bâtiments

Vu les objectifs opérationnels d'aménagement et d'équipement du territoire de la commune de Saulieu correspondants aux dispositions du programme « Cap 100 % Côte d'Or », deux projets sont inscrits au contrat :

- Travaux d'aménagement d'un groupe scolaire élémentaire,
- Travaux d'aménagement de l'espace culturel Sallier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE Le contrat « Cap 100 % Côte d'Or » pour une aide de :

- 91 527,30 € pour le groupe scolaire élémentaire Courtépée,
- 150 000 € pour l'Espace Sallier

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ESPACE SALLIER DANS LE CADRE DU CONTRAT CAP 100 % COTE D'OR

Vu les délibérations :

n°20-2017 du 9 mai 2017 approuvant le projet d'isolation et d'aménagement de l'espace culturel Sallier et n° 42-2017 du 29 juin 2017 confirmant la réalisation du projet d'isolation et d'aménagement de l'espace culturel Sallier, le conseil municipal est amené à délibérer pour approuver le plan de financement révisé pour l'aménagement de l'Espace Sallier et autoriser le maire à solliciter les subventions dans le cadre du contrat « Cap 100 % Côte d'Or »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement définitif ci-après :

DEPENSES ESTIMATIVES H.T.	
Relevés topographiques	4 000,00 €
Diagnostiques amiante et plomb	2 040,00 €
Etudes de sols	1 970,00 €
Etudes de sols complémentaires	2 000,00 €
Conception graphique	2 000,00 €
Plans évacuation incendie	686,87 €
Coordonnateur SPS	2 760,00 €
Contrôle technique	3 810,00 €
Maîtrise d'œuvre (10,8% des travaux)	94 815,04 €
<i>Sous-total études et MOE</i>	<i>114 081,91 €</i>
Médiathèque	311 754,57 €
Salle polyvalente	157 155,70 €
Reste du bâtiment	392 006,77 €
Travaux complémentaires	17 000,00 €
<i>Sous-total travaux</i>	<i>877 917,04 €</i>
TOTAL H.T.	991 998,95 €
TOTAL T.T.C.	1 190 398,74 €

RECETTES PREVISIONNELLES			
	Dépense éligible	Taux d'aide	Subvention
Leader	500 000,00 €	10,00%	50 000,00 €
Etat - TEP CV*	170 000,00 €	78,00%	120 051,00 €
Etat - FNADT** ruralité	946 159,06 €	10,62%	100 571,00 €
Etat - DETR	175 257,89 €	30,00%	52 577,37 €
Etat - DRAC	305 748,00 €	50,00%	152 874,00 €
Région - Contrat de territoire	854 000,00 €	17,56%	150 000,00 €
Département - Cap 100% Côte-d'Or	992 000,00 €	20,00%	150 000,00 €
<i>Sous-total subventions</i>			<i>776 073,37 €</i>
Autofinancement salle polyvalente	175 257,89 €	30%	52 577,37 €
Autofinancement reste du bâtiment	816 741,06 €	20%	163 348,21 €
<i>Sous-total autofinancement H.T.</i>			<i>215 925,58 €</i>
TOTAL H.T.			991 998,95 €

* Comprend 10% de pénalités pour retard par rapport au calendrier indiqué dans la convention TEP CV

** Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire

Coût T.T.C. du projet	1 190 398,74 €
minoré des subventions	776 073,37 €
minoré du FCTVA	195 273,01 €
Coût pour la commune de Saulieu	219 052,37 €

- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du contrat Cap 100 % Côte-d'Or

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette délibération

4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES EVENEMENTS CULTURELS DU MUSEE

La programmation culturelle du musée François Pompon : « **DE L'ESTHÉTIQUE A L'ÉTHIQUE** » : **Croire au pouvoir de l'art pour révéler la beauté de la nature et de l'animal et participer à une prise de conscience des dangers qui les menacent**, est la suivante :

- 1 - Expositions temporaires :

- 1^{er} mars au 31 avril « **L'âme et la matière** » **Marie-Louise SORBAC**

- 1^{er} Mai au 31 octobre « **Empreinte** » **Olivier COURTY & Vincent MUNIER**

- 1^{er} Novembre au 31 Décembre « **L'âge d'or** » **Armand PERTERSEN & François POMPON**

- 1^{er} avril au 31 Décembre « **Musée en plein air** » **Olivier COURTY**

Coût prévisionnel : **23 000.00 € HT.**

Subvention demandée (DRAC) : 18 400 € (80 %)

- 2 - Ateliers et rencontres : Ateliers sculpture et street art et conférences pour tout public

Coût prévisionnel : 3 500 € HT.

Subvention demandée (DRAC) : 2 800 € (80 %)

- 3 - Publications : présentation complète des collections du Musée François Pompon (français) et La Clé des Musées : présentation (collections permanentes, expositions temporaires et horaires d'ouverture) de 19 musées et écomusées du Morvan.

Coût prévisionnel : 1 030.00 € HT

Subvention demandée (DRAC) : 824 € (80 %)

- 4 - Récolement décennal : Aménagement des réserves pour une gestion optimale des collections : rayonnages métalliques, étagères et meubles, étuis pour pièces de monnaie, boîtes pour l'archivage et la conservation.

Aide de 80 % au coût salarial de l'agent

Coût (salaire) : 35 946.00 € HT

Subvention demandée (DRAC) : 28 756 € (80 %)

- 5 - Restauration collections du musée : Mise en valeur des collections d'art sacré dans l'espace muséal.

Le musée de Saulieu, conserve un certain nombre d'éléments destinés à la liturgie chrétienne, ainsi que des sculptures propres à cette religion. C'est pourquoi, la restauration des deux statues, **La Vierge à l'enfant en bois polychrome et Saint-Martin en pierre**, doit être entreprise rapidement car ces œuvres possèdent une place primordiale (historique et scientifique) au sein de la collection du musée.

Coût prévisionnel : 5 961.00 € HT

Subvention demandée (DRAC) : 2 980 € (50 %)

Coût total des évènements culturels 2018 :

Montant total : 69 437 € H.T.

Subventions demandées : 53 760 €

Coût restant à la charge de la commune : 15 677 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTÉ** la programmation culturelle 2018 présentée ci-dessus ;
- ✓ **APPROUVE** les plans de financement provisoires présentés en annexe de la présente délibération
- ✓ **SOLLICITE** pour ces projets l'aide de l'Etat, du Département de la Côte d'Or et de la Région Bourgogne - Franche-Comté, au taux maximum.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Vu l'obligation de mises aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux,

Le coût des travaux éligibles à la DETR est estimé à 34 100€ H.T. et les travaux seront réalisés en 2018.

Sur proposition du Maire,

le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** le principe de l'opération de mises aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux
- ✓ **SOLLICITE** pour ces travaux éligibles à la DETR estimés à 34 100€ H.T., l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018, au taux maximum ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires pour l'application de cette décision.
- ✓ **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune pour 2018 ;
- ✓ **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment l'article 53,

Considérant l'étude de l'ensemble du tableau des emplois, des besoins des services, des possibilités d'avancement de grade de certains agents ou de promotion interne le Maire propose les suppressions et créations de postes suivants, après accord du CTP du Centre de Gestion de la FPT,

Sur proposition du Maire ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la modification du tableau des emplois permanents de la manière suivante :

GRADE ACTUEL SUPPRIME	NOUVEAUX EMPLOIS CREES	date	Nombre agents	Observations
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/04/2018	3	Avancement de grade
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Attaché	01/04/2018	1	Promotion interne
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	01/04/2018	1	Réussite examen

7 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU DISPOSITIF BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Vu la délibération 48-2013 du 28 mai 2013 adoptant le règlement intérieur du dispositif Bourse au permis de conduire,
Vu la nécessité de modifier les conditions d'accès à ce dispositif,
Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du dispositif Bourse au permis de conduire annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

8 -2018 –APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité Syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

- La communauté de communes de Pouilly en Auxois/Bligny sur Ouche (délibération du 03/02/2017),
- La communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15/02/2017),
- La communauté de communes de Saulieu (délibération du 24/03/2017),
- La communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30/03/2017),
- La communauté de communes de Beaune Côte et Sud (délibération du 29/06/2017),
- La communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29/08/2017),
- La communauté de communes de CAP Val de Saône (délibération du 19/09/2017),
- La communauté de communes de Pays d'Arnay-et-Liernais (délibération du 20/09/2017),
- La communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25/09/2017),
- La communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16/11/2017),
- La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges (délibération du 28/11/2017)

Par une seconde délibération, le Comité Syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :
Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants

Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes. La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,
Vu les délibérations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés,
Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,
Vu le projet de Statuts du SICECO,

- **APPROUVE** l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,
- **APPROUVE** la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée Générale du Comité Syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

9 – CONVENTION AVEC LE MAGAZINE VENTS DU MORVAN POUR L'EDITION D'UNE BANDE DESSINEE « LE SONGE DE CHARLEMAGNE » DANS LE CADRE DES 900 ANS DE LA BASILIQUE SAINT-ANDOCHE

La Basilique Saint-Andoche fêtera ses 900 ans en 2019. Un programme a été élaboré pour célébrer cet anniversaire et valoriser ce chef-d'œuvre de l'art roman.

Une bande dessinée « Le songe de Charlemagne » est en cours de création avec *Vents du Morvan*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec Vents du Morvan et tout document relatif à l'édition d'une bande dessinée « Le songe de Charlemagne ».

10 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2018 - SICECO

Vu la délibération n° 44-2011 du 27 juin 2011 relative au transfert de compétence et à la mise à disposition des réseaux électriques au SICECO,

Des travaux d'éclairage public doivent être réalisés en 2018.

LIEUX DES TRAVAUX	Montant à la charge de la Commune HT (estimation)
Rénovation commandes EP « Rue Jean Bertin + Ruelle Ecornée »	3 280,50 €
Soit un total à la charge de la Commune de :	3 2080,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓**DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux énoncés ci-dessus,
- ✓**ACCEPTÉ** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO,
- ✓**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ces travaux

11 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Classement de la commune en zone archéologique :

Centre d'examen Auto-école : le maire informe qu'à ce jour aucune fermeture de centre d'examen à Saulieu n'est définie.

Champ photovoltaïque : le maire précise que le projet est à la phase de discussion avec les propriétaires et exploitants des terrains concernés par le projet.
Les terrains des propriétaires qui ont refusé le projet l'année dernière ont été retirés du projet.

Fin de la séance à 20 h 35

Le Maire,
Jean-Philippe Meslin